

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

*Commune de Coussergues*

*Nature et intensité du risque d'inondation*

**I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE**

La commune de Coussergues est située en bordure du ruisseau de La Serre.

La Serre est un ruisseau soumis à un régime pluvial de type océanique; les crues historiques datent de 1875, 1906, 1930 (mars) et, plus récemment, celles du 25 octobre 1979, du 14 décembre 1981 (de période de retour proche de 20 ans), du 5 novembre 1994 et du 3 décembre 2003.

Ces événements et quelques études hydrauliques permettront de déterminer, pour la crue centennale estimée (dans la mesure où celle-ci est supérieure aux crues récentes enregistrées à partir de la station hydrométrique du pont de Manson), les secteurs à risque faible à moyen, avec un niveau d'eau inférieur à 1 mètre et des vitesses d'écoulement faibles, et les secteurs à risque fort, avec un niveau d'eau supérieur à 1 mètre ou des vitesses d'écoulement fortes.

**II - LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION**

Le plan de prévention du risque d'inondation, prescrit le 19 avril 2005 par l'arrêté préfectoral n° 2005-109-8, définira un zonage réglementaire, qui prendra en compte les inondations passées. La cartographie des zones inondables comprendra les zones suivantes :

- la zone de risque fort, considérée comme inconstructible ;
- la zone de risque faible à moyen, considérée comme constructible avec prescriptions en secteur aggloméré et comme non constructible avec préservation du champ d'expansion des crues en secteur rural.

Le détail des interdictions de construire et des prescriptions figurera dans le règlement du plan de prévention du risque d'inondation. En attendant l'approbation de ce document, l'information aux acquéreurs et locataires peut s'appuyer sur la cartographie informative des zones inondables, déjà disponible auprès de la mairie.